

Marche de l'espoir au profit de la sclérose en plaques

Une mère marche pour son fils

Yan Thomas

Dimanche, 24 avril 2005 avait lieu au centre ville de Saint-Jérôme la Marche de l'espoir au profit de la société Canadienne de la sclérose en plaques.

Certains commerçants et gens de la communauté de Prévost, sensibles à cette cause et désirant contribuer au développement de la recherche sur cette maladie, ont solidairement commandité la participation de Mme Michèle Paquin Thomas à cette activité.

Ayant un fils atteint de cette maladie (Yan), Mme Paquin Thomas tient à remercier tous ces commanditaires d'avoir cru en sa capacité de marcheuse pour le 5 kilomètres. Grâce à leur support et leur implication, un jour ensemble nous arriverons à vaincre cette maladie.

Qu'est-ce que la SP?

La SP est une maladie qui s'attaque au cerveau et à la moelle épinière (système nerveux central), dont on apprend généralement le



Mme Paquin Thomas et Bernard Oligny coordonnateur S.P. des Laurentides.

diagnostic entre 15 et 50 ans. Elle entraîne la détérioration (démyélinisation) de la gaine (myéline) des fibres nerveuses. La myéline, qu'on peut comparer à la gaine d'un fil électrique, assure la transmission rapide des messages du cerveau à certaines parties de l'organisme, d'une part, et des messages sensitifs de l'organisme au cerveau, d'autre part. Une fois la myéline détruite, les messages sont ralentis ou brouillés (les mouvements se font plus lents et manquent de coordination) et les sensations sont altérées. Au début de la maladie, il se peut que les fonctions normales se rétablissent, mais avec le temps, des plaques de tissu durci (sclérose) se forment et perturbent irrémédiablement la transmission de l'influx nerveux, les fonctions motrices et sensitives. Cette détérioration de la myéline peut survenir n'importe quand et dans n'importe quelle zone du cerveau ou de la moelle épinière. Ces zones (plaques) de

démyélinisation peuvent être nombreuses. Les symptômes (faiblesse, engourdissements, manque de coordination, pertes d'équilibre, troubles visuels, vésicaux ou intestinaux, difficultés d'élocution, étourdissements) varient selon les zones démyélinisées dans le système nerveux central. La fatigue constitue aussi un symptôme très répandu.

La SP n'est ni mortelle ni contagieuse. Seules de très rares personnes, confinées au lit en raison de la SP, verront leur espérance de vie diminuée en raison des risques d'infection grave qu'elles courent.

Merci à M. Jocelyn Paquin, Marché Dominic Piché inc, Pharmacie Essaim Pierre St-Onge, Pétrole Pagé, Martin Léonard et Sonia Thomas de Transport LT, Martin Beaulne Excavation, Scierie Bruno Cloutier, George Lachance Entrepreneur, Casse-Croûte chez Sylvain, Hôpital vétérinaire de Prévost, Garage Claude Trudeau.

L'Atelier Le Virage reçoit une subvention du CLD Rivière-du-Nord

Michel Fortier - Dans le cadre de sa politique «Fonds d'économie sociale», le CLD a remis un montant de 25 000 \$ à l'Atelier Le Virage afin de concrétiser l'aménagement, à Saint-Jérôme, d'un atelier de production de composantes dans le domaine du bois ouvré.

Plus spécifiquement, ce montant sera investi dans le système d'aspirateur industriel pour l'ensemble des machines à ouvrir le bois. Plusieurs partenaires sont associés au projet d'atelier du Virage, dont le principal est la Commission scolaire



L'Atelier Le Virage reçoit une subvention de 25000\$ du programme Fonds d'économie sociale du CLD. Dans l'ordre habituel : Mme Marie Labelle et M. Michel Gauthier - respectivement conseillère et directeur du CLD et MM. Raymond Paquette et Marcel Lauzon - respectivement président et administrateur de l'Atelier Le Virage. Marcel Lauzon est aussi président de la CPD Saint-Jérôme

de la Rivière-du-Nord, qui y dispensera la formation auprès d'une clientèle jeune et adulte dans un véritable contexte de production. Cette clientèle, qui ne pourrait satisfaire aux exigences du programme de formation professionnelle de la Commission scolaire, peut, à travers ces formations

en atelier, obtenir une expérience pratique valable et des stages en milieu de travail qui lui garantirait un emploi. Notons que Atelier Le Virage est un organisme sans buts lucratifs qui gère trois ateliers à Lachute et Saint-Jérôme.

Ensemble vocal «Shawbridge Voices in Harmony»

Concert gospel en juin

L'ensemble vocal «Shawbridge Voices in Harmony» existe depuis neuf ans. Cette chorale, qui chante a capella a un répertoire principalement gospel avec aussi quelques pièces contemporaines. Le groupe compte quinze personnes passionnées qui ont à cœur de partager leur amour du chant avec la communauté de Prévost et des environs.



Shawbridge Voices in Harmony présente le quatrième concert de «Not Just A Gospel Concert» avec: Friday Jam, le samedi 11 juin à 19h30 à l'église Shawbridge United Church, 1264, rue Principale (coin de la Station). Les billets sont en vente à 10 \$ pour les adultes et 5 \$ pour les enfants. Info: Sandra (450) 224-5188.

IBAN
BILLYARD
Contact
LOTERIE VIDEO
2899, boul. du Curé-Labelle PRÉVOST
450 224-9962

VITRERIE FIJON LEMIEUX ENR.
2632 - 8138 Québec Inc.
Spécialité - Murs de miroir
Verre & miroirs décoratifs
Portes & fenêtres
Moustiquaires
(450) 438-2023
Fax: (450) 438-9125
Résidentiel - Commercial
RBC#: 8100-0994-71
Douche en verre
2489, boul. du Curé Labelle, Prévost

ME PAUL GERMAIN **NOTAIRE**
861, RUE DE L'ÉCOLE PRÉVOST
TÉLÉPHONE: (450) 224-5080
TÉLÉCOPIEUR: (450) 224-8511
pgermain@notarius.net
«À l'écoute de vos besoins»

Expertise • Service • Conseil



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0
Tél.: 224-5080
Télex.: 224-8511



La lecture du testament

À notre étude nous tentons de réintroduire une pratique d'une grande utilité dans le règlement des successions: la lecture du testament aux héritiers du défunt. L'ajout de cette simple clause au testament peut ainsi favoriser un meilleur climat de confiance entre les héritiers ou les proches du défunt et aplanir une grande partie des difficultés ou des conflits survenant au lendemain du décès d'un membre de la famille.

Cette tradition de rassembler ces personnes s'est perdue au fil des ans. Les résidents plus âgés de la région se souviennent sans doute de l'expression "l'ouverture du testament" qui signifiait justement cette rencontre solennelle où le notaire dévoilait la teneur du document révélant du même coup la "fortune" du défunt et ses dernières volontés relatives au partage de ses biens.

Aujourd'hui, c'est le liquidateur successoral - certains le nomment "exécuteur testamentaire" - désigné par le défunt qui a la responsabilité du règlement de la succession. Avec le temps, ce mandat s'est compliqué et il n'est pas rare que cette tâche ingrate génère des tensions au sein des familles, voire des querelles, dont certaines laissent des séquelles permanentes.

Nous suggérerons donc maintenant fortement à nos clients d'ajouter cette clause dans leur testament, exigeant sa lecture devant les héritiers du défunt. À la suite du décès, cette assemblée sera l'occasion pour le notaire de renseigner ces gens sur le contenu du testament du défunt et de ses effets. Comme tierce partie indépendante, le notaire peut même répondre aux questions que n'osent pas poser certaines personnes, de crainte de froisser la susceptibilité d'un membre de la famille. Il peut également jouer le rôle de médiateur si le contenu du testament provoque des conflits.

Naturellement, le notaire va expliquer au liquidateur successoral, devant ce public intéressé, le rôle et les responsabilités qui lui incombent. Tous les héritiers apprendront ainsi les démarches qu'il devra entreprendre, faisant taire nombre de critiques sur son travail.

La lecture du testament est en quelque sorte une façon de s'assurer que le règlement de la succession partira du bon pied. Le liquidateur et les héritiers seront rassurés quant aux démarches à suivre pour respecter les dernières volontés du défunt. Bien entendu la rédaction du testament lui-même est primordiale pour l'atteinte de cet objectif. Il est essentiel que cet écrit soit complet et ne laisse place à aucune ambiguïté. En recourant aux services d'un notaire, on s'assure que le testament ne présentera éventuellement aucune difficulté d'interprétation et simplifiera la tâche de ceux et celles qui liquideront la succession.